



AMIANTE

Formation péalable des opérateurs de chantier

Art. R 4412–139 du code du travail :
sous section 4

Public visé – pré-requis : Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de son activité de maintenance et/ou d'entretien et/ou de travaux sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiantes

Objectifs pédagogiques :

Connaître les risques liés à l'exposition au risque amiante. Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante. Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source. Être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante. Être capable d'appliquer un mode opératoire.

Lieu : Dans les locaux de l'AFC.

Sanction : Évaluation continue des stagiaires durant la formation et délivrance d'une attestation de formation.

Dates et durée : deux sessions de deux jours les 18 et 19 septembre et les 20 et 21 septembre (à confirmer)

Contenu : prescriptions de formation conforme à l'arrêté du 23/02/2012

1/ L'Amiante : le matériau

- Les origines, les propriétés physico-chimiques de l'amiante
- Savoir identifier les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les produits de substitution

2/ Les risques liés à l'exposition à l'amiante

- Connaître les enjeux de la prévention
- Connaître les mécanismes d'intoxication, les pathologies et les maladies professionnelles
- La prévention des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés

3/ Dispositions réglementaires

- Généralités et champ d'application
- La prévention du risque amiante Protection des travailleurs

- Dispositions relatives à la surveillance médicale
- Le suivi médical
- La fiche d'exposition
- Les repérages réglementaires
- Les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés
- Les droits individuels et collectifs des travailleurs Droit de retrait en cas de danger grave et imminent Les sanctions
- Rôle des acteurs sécurité santé
- Application méthodes de travail, procédures opératoires sur chantier école
- Utilisation et limites des équipements de protection.
- Gestion des déchets
- Détection de situations d'urgence ou anormales, conduite à tenir